



# différences

N°317  
Avril - mai - juin 2021

Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples



## DOSSIER

### LES QUESTIONS MEMORIELLES PORTANT SUR LA COLONISATION ET LA GUERRE D'ALGÉRIE



INTERNATIONAL

Mettre fin à l'impunité d'Israël  
P. 3



DOSSIER

Questions mémorielles sur la colonisation et la guerre d'Algérie P. 7 à 19



COMITÉS LOCAUX

Focus sur le comité de l'agglomération roubaisienne  
P. 21



DISCOURS HAINEUX ET LOI DE 1881

Non aux comparutions immédiates  
P. 23

## 3 INTERNATIONAL

- » Mettre fin à l'impunité d'Israël
- » Quelle démocratie pour la Birmanie ?
- » Procès de Derek Chauvin

## 7 - 19 LES QUESTIONS MÉMORIELLES PORTANT SUR LA COLONISATION ET LA GUERRE D'ALGÉRIE

- » S'appuyer sur le rapport Stora et se tourner vers l'avenir
- » La prison pour les « soldats du refus »
- » D'une rive à l'autre : une mémoire pour la réconciliation
- » Témoignage d'un ami du peuple algérien
- » Des anciens appelés en Algérie adopte une « charte de la fraternisation »
- » Prise de conscience politique d'une étudiante
- » Séquelles et enjeux de la mémoire de la guerre d'Algérie dans l'Est de la France.
- » Un coup de cœur pour le 19 mars
- » L'expérience d'un appel pendant la guerre d'indépendance de l'Algérie
- » Comment regarder l'histoire en face et apaiser le débat mémoriel ?

## 20 ACTUALITÉ NATIONALE

- » 15<sup>ème</sup> édition de la Semaine anticoloniale et antiraciste

## 21 COMITÉS LOCAUX

- » Focus sur le comité de l'agglomération Roubaissienne

## 23 ACTUALITÉ JURIDIQUE

- » Discours haineux et loi de 1881 Non aux comparutions immédiates

## 24 AVIS DE DÉCÈS

- » «Marcel Courthiade, linguiste et historien du peuple Rrom»

## ÉDITORIAL

\*Co-Présidents



A. GROSDOY



R. LE MIGNOT\*



J.F. QUANTIN\*

# LA MÉMOIRE EST AUSSI UNE CONSTRUCTION SOCIALE

Benjamin Stora est un historien. Mais le rapport qu'il vient de rendre et qui a bénéficié d'un vaste écho médiatique n'a pas pour objet la guerre d'Algérie, sujet qu'il a déjà traité par ailleurs, mais la mémoire qu'on en a et celle qu'on doit construire.

Il y a en effet les faits historiques, que l'historien essaie de retrouver, de publier et de comprendre. La mémoire d'un événement ou d'une période, c'est la représentation individuelle ou collective qu'on en a. Elle est façonnée de diverses façons, par les publications, par les médias, par les discours des politiques, de l'école, de diverses institutions publiques ou privées. Et elle est évolutive. Deux cents ans après la mort de Napoléon, on voit bien que le « *souvenir* » de cet épisode de l'histoire a considérablement évolué au fil du temps, dans des directions différentes et avec des écarts plus ou moins importants avec la réalité.

Pour la guerre d'Algérie, cette mémoire s'est construite au niveau étatique, dans des directions opposées, celle du déni et de l'oubli en France, celle de la glorification des combats libérateurs et

de la légitimation du pouvoir en Algérie. Mais cette mémoire a également une vie propre au niveau de la population, faite de silences et souvenirs : sont encore là les générations qui ont connu l'époque et les mensonges de la France coloniale, et aussi la génération de ceux qui ont été, à des titres divers et même opposés, acteurs ou victimes de ce conflit long et violent. Et leurs enfants sont encore porteurs, explicites ou pas, d'une parcelle de cette histoire encore vive.

C'est à ces porteurs de mémoire que le MRAP a voulu donner, très partiellement, la parole dans sa revue. Il faut trouver le moyen de cicatiser les plaies du passé et cesser de ressasser les griefs, de prolonger les vaines culpabilisations et victimisations. Au-delà du travail des savants et des déclarations des politiques, c'est avec ces millions de bribes de mémoire que nous construirons notre avenir commun.

Augustin Grosdoy  
Renée Le Mignot  
Jean-François Quantin



Une manifestation contre les évictions de familles palestiniennes à Jérusalem

## METTRE FIN À L'IMPUNITÉ D'ISRAËL

Boycott des produits israéliens  
la France doit appliquer le droit

L'arrêt du 11 juin 2020 de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a reconnu que l'appel au boycott motivé par la critique d'un État et de sa politique est légal et reconnu comme un droit citoyen dès lors qu'il ne dégénère pas en un appel à la violence, à la haine ou à l'intolérance. **Donc, la critique de l'État d'Israël et l'usage de moyens pacifiques pour s'opposer à sa politique ne peuvent être assimilés à une manifestation d'antisémitisme. Le MRAP s'était félicité de cette « victoire pour la liberté d'expression » (voir Différences N°314 de septembre 2020).**

Logiquement, le gouvernement français aurait dû mettre en œuvre le jugement de la CEDH en abrogeant les circulaires Alliot-Marie de 2010 et Mercier de 2012 qui demandaient de poursuivre les personnes et organisations appelant au boycott des produits israéliens. Bien au contraire, il essaie de le contourner ! Le ministre français de la justice a publié une nouvelle circulaire qui demande aux procureurs et présidents de tribunaux de condamner les appels au boycott des produits israéliens qui correspondraient à « une provocation à la discrimination à l'égard d'une nation ».

**Cette circulaire déforme totalement l'esprit et la lettre de la CEDH.** Comme le souligne le juriste François Dubuisson, professeur de droit international à l'Université libre de Bruxelles : « *Le ministre ne retient de l'arrêt de la CEDH qu'un besoin de motiver plus précisément les condamnations mais aucunement une remise en cause plus fondamentale du*

*principe même de la répression de l'appel au boycott (...)* En jouant constamment sur l'ambiguïté, la circulaire ministérielle tente de maintenir en l'état l'interprétation du penchant discriminatoire de l'appel au boycott. Le juge est simplement invité à expliciter simplement sa motivation ». Pour l'AFPS (Association France Palestine Solidarité), « *l'objectif de la circulaire est évidemment politique : réaffirmer la prétendue illégalité des actions d'appel au boycott, les assimiler à de l'antisémitisme et tenter de faire oublier la sévère condamnation de la CEDH* ».

Le MRAP dénonce cette nouvelle circulaire ministérielle. Il demande son abrogation et l'application du droit. Il ne peut accepter que la critique de la politique de l'État d'Israël, qui est une action politique légale, soit assimilée à de l'antisémitisme. Il est décidé à poursuivre ses actions pour la défense des droits des Palestiniens, notamment avec la reconnaissance de l'État de Palestine, et pour le boycott des produits israéliens tant que l'État d'Israël poursuit sa politique d'occupation et de colonisation des territoires palestiniens.

Soutenir l'enquête de la Cour Pénale Internationale (CPI) dans les territoires palestiniens occupés

Après avoir obtenu le statut d'observateur aux Nations unies en novembre 2012, l'Autorité palestinienne a adhéré en 2015

à la Cour Pénale Internationale (CPI). Dans un arrêt historique du 5 février 2021, la CPI a reconnu sa compétence territoriale sur les territoires palestiniens occupés (Gaza, Cisjordanie y compris Jérusalem-Est). Pour le juriste François Dubuisson, « *c'est une grande victoire politique, à la fois comme étape vers la mise en cause des responsabilités pénales pour les crimes commis dans le cadre de l'occupation israélienne, et plus généralement pour la prise en compte du droit international (...)* La mise en lumière des crimes internationaux commis de manière systématique par les dirigeants israéliens pourrait aussi contribuer à mettre la pression sur les États occidentaux, en vue d'une remise en cause de leurs relations privilégiées avec Israël, à l'instar de l'évolution qui avait fini par se dessiner avec l'Afrique du Sud dans les années 1980 ».

Le pouvoir israélien a immédiatement dénoncé cet arrêt et accusé la CPI de « *pur antisémitisme* ». Les États-Unis ont emboîté le pas à Israël. Ils n'ont toujours pas levé les sanctions contre la CPI tout en contestant sa compétence. L'Allemagne a la même position. Ces oppositions n'ont pas empêché la procureure de la CPI, Fatou Bensouda, de décider d'ouvrir le 3 mars une enquête sur les crimes commis lors de la guerre de 2014 à Gaza, la répression de « la marche de retour » en 2018 à Gaza (200 morts et des milliers de blessés), la colonisation juive en Cisjordanie jugée légitime par le droit israélien (440 000 colons en Cisjordanie, 230 000 autour de Jérusalem-Est). Sur la défensive et craignant l'application du droit international, le pouvoir israélien a mandaté le président

Reuven Rivlin et le chef d'état-major de l'armée auprès des pays occidentaux pour obtenir des soutiens contre l'enquête de la CPI.

Soulignant «*la répugnance des grandes puissances à peser sur Israël pour que cesse sa politique d'annexion et de fait accompli*», le journal «*Le Monde*» du 14 mars juge l'enquête de la CPI nécessaire en soulignant : «*C'est un test de crédibilité pour Joe Biden et pour les capitales occidentales qui prétendent défendre la «solution à deux États». Nul ne peut être au-dessus du droit international*». Les gouvernements de Belgique, des Pays-bas et du Luxembourg sont sur la même longueur d'onde ; ils ont tenu le 22 février une réunion de soutien avec la procureure du CPI. Et la France ? Pour le moment, c'est silence radio ! **Le MRAP demande que la France s'engage et appuie la demande de la CPI.** Le gouvernement français ne doit pas se contenter de déclarations de soutien à la «*solution de deux États*», il doit s'engager par des actes en reconnaissant l'État de Palestine et en prenant des sanctions contre Israël tant qu'il refuse de respecter le droit international et ne met pas un terme à sa politique d'annexion et de colonisation qui viole à la fois la IV<sup>ème</sup> Convention de Genève et le Statut de Rome.

---

## Critiquer la politique israélienne n'est pas de l'antisémitisme

---

Depuis plusieurs mois, Israël mobilise ses relais en Europe pour instrumentaliser

l'antisémitisme. Il se sert d'une définition de l'antisémitisme par l'IHRA (Alliance internationale pour la mémoire de l'holocauste) qui multiplie les références à l'État d'Israël pour empêcher la critique de sa politique. Le gouvernement du Royaume-Uni fut le premier en décembre 2016 à reconnaître la validité de cette définition. Le Parlement européen a suivi en juin 2017 puis le Conseil européen en décembre 2018. En France, l'Assemblée nationale a adopté le 3 décembre 2019 la résolution proposée par Sylvain Maillard, député LREM vice-président du groupe d'amitié France-Israël, reprenant la définition IHRA (voir Différences N°310 de septembre 2019).

L'offensive a été relancée il y a quelques semaines par les propagandistes d'Israël auprès des institutions, municipalités, parlements et gouvernements. Cette opération a suscité de fortes oppositions. En France, la CNC-DH (Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme) a refusé la transposition de la définition de l'IHRA, qu'elle juge «*contraire au droit constitutionnel français*», en appelant à «*ne pas faire d'amalgame entre le racisme et la critique légitime d'un État et de sa politique, droit fondamental en démocratie*». Des courriers ont été adressés par des partis, syndicats, associations (dont le MRAP) aux groupes politiques à l'Assemblée nationale, aux ministres de l'intérieur et de la justice et à de nombreux maires. Le 1 janvier, l'ensemble des groupes juifs progressistes

aux États-Unis a exprimé son désaccord avec la définition IHRA.

L'AFPS (Association France Palestine Solidarité) a proposé à la signature une tribune sous le titre «*Pour combattre efficacement l'antisémitisme, rejetons tout amalgame*». Avec de nombreuses personnalités et organisations (dont le Mouvement de la paix, LDH, CGT, FSU, Union syndicale Solidaires, PCF...), le MRAP a signé cette tribune qui affirme : «**Pour être efficace, le combat contre l'antisémitisme doit refuser tout amalgame et converger avec la lutte contre toutes les autres formes de racisme.** Les promoteurs de la définition IHRA ont fait le choix inverse : donner la priorité à la défense inconditionnelle d'Israël, quitte à affaiblir et diviser la lutte contre l'antisémitisme(...) Nous ne céderons jamais à ce chantage. De la même manière que nous dénonçons sans ambiguïté les actes antisémites en France et dans le monde, nous affirmons notre droit à soutenir le peuple palestinien, victime d'une politique coloniale et raciste. C'est pourquoi nous appelons toutes les personnes de conscience, les collectivités locales, les institutions à rejeter la définition IHRA». Cet appel a été entendu à Strasbourg puisque la municipalité a rejeté la définition IHRA en ne cédant pas aux interventions de l'ambassadeur d'Israël en France. Ce ne fut malheureusement pas le cas à Paris qui a entériné la définition IHRA ! ●

Jean Paul Le Marec

La violence des colons israéliens contre les Palestiniens et leurs biens est courante en Cisjordanie



# QUELLE DÉMOCRATIE POUR LA BIRMANIE ?

Depuis le premier février 2021, la situation est dramatique en Birmanie. Les morts se comptent par centaines. Nous voyons chaque jour les images de puissantes manifestations sur lesquels la police et l'armée tirent à balles réelles.

On connaît la cause immédiate de cette situation : une junte militaire a renversé le gouvernement légal, issu d'élections de 2020. Ce parti avait déjà remporté les élections de 2017. Aung San Suu Kyi était devenue, par suite des longues années de répression qu'elle avait subies, un symbole de la lutte pour la démocratie, au point de se voir attribuer le prix Nobel de la paix. Mais en 2017, elle fit le pari de gouverner tout en subissant une pesante tutelle de l'armée. Et ce pari, elle le perdit. Aux élections de 2020, son parti, la ligue Nationale pour la Démocratie, remporte certes une victoire massive et incontestable. Mais l'Etat major de l'armée ne le supporte pas et le 1<sup>er</sup> février, les dirigeants civils du pays sont arrêtés et une junte prend directement le pouvoir.

C'est en réalité depuis 1962 que l'armée se confond avec l'Etat birman, quand le général Ne Win prit le pouvoir pour un règne de 26 ans. Forte de 400 000 hommes, l'armée est omniprésente dans tous les rouages du pouvoir, de l'administration, de l'économie et de la société. La Birmanie était devenue indépendante en 1947 lors de l'éclatement de l'empire britannique et, comme dans d'autres pays nouveaux, l'armée prétendit rapidement au rôle de seul facteur de construction de l'Etat. La Birmanie a une population de 56 millions d'habitants particulièrement composite : la constitution reconnaît 135 groupes sociaux, regroupés en 7 ethnies. Les conflits ont été nombreux avec les minorités et certains groupes rebelles continuent à être plus ou moins actifs. Pendant des années, les Karen ont mené une véritable guérilla qui n'est suspendue que depuis un fragile cessez le feu en 2012. La junte actuelle vient d'ailleurs de reprendre les bombardements sur les populations civiles karen.

Mais le conflit le plus connu et le plus dramatique est la persécution systématique dont sont victimes les Rohingyas.



Kyaw Moe Tun représentant permanent de la Birmanie aux Nations Unies demande le rétablissement de la démocratie et termine sa prise de parole par le salut à trois doigts des pro-démocratie.

© VOA Burmese, Public domain, via Wikimedia Commons

Privés de nationalité depuis 1882, ils sont victimes d'un véritable processus génocidaire et le gouvernement d'Aung San Suu Kyi n'a pas su empêcher l'armée de commettre les massacres qui ont contraint 800 000 Rohingyas à chercher un refuge d'une extrême précarité au Bangladesh. Parmi les revendications qui animent la résistance figurent des projets de démocratie fédérative. Ce serait en effet une composante indispensable d'un retour à la paix et la démocratie. Cette résistance fait preuve d'une détermination qui montre à quel point le peuple birman n'est plus prêt à subir cette interminable dictature militaire. Elle agit non seulement par des manifestations massives, mais aussi avec des formes imaginatives de résistance civile et de blocage de toute la vie économique. Elle agit en place, avec des députés et sénateurs, un embryon de gouvernement clandestin.

La communauté internationale doit être aux côtés du peuple birman. Une réelle

action de l'ONU est paralysée, une fois de plus, par la complicité de la Chine et de la Russie. Ces deux Etats sont les principaux fournisseurs d'armes de l'armée et ont cru devoir assister à la parade militaire qui a marqué le 27 mars. C'est le jour où 114 personnes (dont des enfants) ont été purement et simplement abattues dans les rues. Pour la Chine, s'y ajoutent des intérêts économiques majeurs et un accès à l'Océan Indien. La solidarité des Etats autoritaires entre eux est bien réelle !

Celle des peuples et des Etats démocratiques doit l'être également. Nous devons exiger que tous les liens soient rompus avec la junte et avec tout ce qui peut lui fournir une base économique. La France est particulièrement concernée : le groupe Total est le principal exploitant pétrolier et fournisseur d'énergie du pays. Il n'est pas concevable qu'il continue ses activités ! ●

Jean-François Quantin

# HAVE BLACK LIVES EVER MATTERED ?

## PROCÈS DE DEREK CHAUVIN, 8 MARS 2021

Après avoir passé à travers les mailles du filet de la justice pendant de nombreuses années Derek Chauvin de Minneapolis, Minnesota, sort de l'anonymat le 25 mai 2020 : c'est le policier qui a plaqué au sol, jusqu'à ce que mort s'ensuive, l'Afro-américain George Floyd, ancienne gloire locale du sport américain. Pas moins d'une vingtaine de plaintes pour violences policières sont déjà déposées contre ce policier « expérimenté... toutes classées sans suite.

Son procès s'ouvre un an après la mort de Breonna Taylor, ambulancière afro-américaine de 26 ans, tuée de 6 balles par la police de Louisville, Kentucky dans la nuit du 12 au 13 mars 2020 ; poursuivant un dealer les policiers se sont trompés d'appartement. Un policier est mis en accusation, il plaide non coupable.

Ce ne sont que quelques noms de plus sur la liste sans fin de jeunes américains issus de minorités ethniques et abattus par la police ; ils sont noirs, pauvres, au mauvais endroit au mauvais moment, survivant tant bien que mal dans une société d'où

les « faibles » sont radiés - ou condamnés à mourir selon la « logique Trump », quand le taux de victimes afro-américaines du Covid devient deux fois plus élevé que celui de la population « caucasienne ».

Ce sont des crimes d'indifférence comme ceux du Covid. Ce sont des crimes de haine comme James Bird Jr pris en stop par trois jeunes blancs et enchaîné au pare-choc arrière de leur voiture ; ils roulent jusqu'à ce que mort s'ensuive dans une petite ville du Texas le 7 juin 1998.

Ce sont ces 4 joueurs de base-ball, tous blacks et hispaniques, en route pour l'université de Caroline du Nord dont la voiture est criblée de balles par la police routière du New Jersey, fin avril 1998 ; tous grièvement blessés, ils sont coupables de « DWB » (Driving While Black).

C'est Travyon Martin, Afro-américain de 17 ans, sans casier judiciaire, non armé, abattu en Floride par un vigile qui plaide la légitime défense, le 26 février 2012.

Puis Mike Brown, abattu le 9 août 2014, à Ferguson, Missouri.

Puis un jeune noir de Virginie qui accepte de boire quelques verres avec de jeunes

blancs ; il est battu à mort puis brûlé en 2016.<sup>1</sup>

Que dire des cinq enfants et six adultes de la communauté de MOVE tués par la police de Philadelphie le 13 mai 1985 ? Personne ne sera condamné si ce n'est la seule adulte survivante Ramona Africa qui purgera une peine de 7 ans de prison. Autant de drames légaux, tombés dans l'oubli s'ils n'intéressent pas les médias ou si l'entourage des victimes n'a pas les ressources pour organiser des ripostes nationales à Ferguson ou à Minneapolis ; pas non plus d'Alicia Garza pour fonder Black Lives Matter, en riposte à l'acquittement de George Zimmerman, meurtrier de Trayvon Martin en 2013.

Qu'ont-ils en commun tous ces Afro-américains victimes de violences policières que les Panthères Noires stigmatisent déjà dans les années 60 ? Le fait que leurs meurtriers ne seront pas jugés coupables, qu'ils ne seront pas condamnés... conformément à la loi.

Ce ne sont pas des « exceptions » mais un fonctionnement récurrent, protégé par une législation spéciale la « *Qualified immunity* », loi spécifique à la police américaine. Depuis 1967, les décisions de la Cour Suprême des États-Unis se sont toujours opposées aux poursuites judiciaires pouvant conduire à l'inculpation d'un policier ou à toute accusation d'abus de pouvoir ou de conduite inappropriée.

La députée Ayanna Pressley et le sénateur Ed Markey viennent de déposer un projet de loi en vue de supprimer cette législation injuste.

C'est dans ce contexte que le procès de Derek Chauvin prend valeur de test national. ●

Claude Guillaumaud-Pujol,  
Paris le 29 mars, 2021

<sup>1</sup> : Mumia Abu-Jamal, *Have Black Lives Ever Mattered ?*, City Light Books, USA, 2017. p.12.

**Dernière minute** : « La ville de New York vient de suspendre la *Qualified immunity* pour la police de NY. C'est la 1<sup>ère</sup> ville américaine à prendre cette décision qui coïncide avec l'ouverture du procès de Derek Chauvin. »



© Image par RJA 1988 de Pixabay

# S'APPUYER SUR LE RAPPORT STORA ET SE TOURNER VERS L'AVENIR

L'historien Benjamin Stora a remis le 20 janvier au président de la République son rapport sur « les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie ». Il propose la mise en place d'une commission « Mémoire et Vérité » chargée d'impulser des initiatives communes entre la France et l'Algérie.

Privilégiant une « démarche pédagogique », il recommande des actes concrets visant

à la reconnaissance du fait colonial et à l'apaisement des mémoires, à la fois entre les deux peuples et au sein de chacun des peuples. De part et d'autre de la Méditerranée, ce rapport a suscité de nombreuses réactions, notamment de la part d'historiens, mais aussi de politiques, des plus laudatives au plus critiques, voire négatives.

Soucieuse de se saisir de ce rapport pour avancer sur la voie de la vérité et de la réconciliation, la revue du MRAP « Différences »

fait le choix de privilégier les témoignages de personnes, françaises et algériennes, qui « ont un lien direct avec le souvenir de la guerre d'Algérie, qu'elles y aient participé à un titre ou un autre ou qu'elles aient eu des parents et grands-parents concernés de différentes façons ». Comme le MRAP l'a souligné dans un communiqué du 12 février, l'objectif de ce dossier est de contribuer à « construire l'avenir sur une compréhension et une écriture partagées de l'histoire, sans rien occulter ».

## LA PRISON POUR LES « SOLDATS DU REFUS »

De 1954 à 1962 l'opposition à l'intervention militaire en Algérie n'a pas cessé de progresser. De nombreux jeunes appelés s'efforcèrent de se soustraire à une participation à ces combats. Certains multiplièrent les démarches pour obtenir un sursis d'incorporation ou pour effectuer leur service militaire en métropole ou en Allemagne. D'autres ne répondirent pas à l'« Appel sous les drapeaux ». Il y eut environ 10 000 insoumis. Il leur fallait disparaître, se faire oublier et souvent se réfugier à l'étranger.

Les archives militaires comptent 886 déserteurs (soldats qui quittent illégalement leur unité). Parfois au cours d'actions héroïques, comme celle de Noël Favrelière qui déserta en Algérie en emmenant avec lui un prisonnier menacé d'exécution sommaire. D'autres encore, comme Bernard Sigg ou Claude Vinci... Mais pour eux aussi, il fallait disparaître et se cacher.

Plusieurs centaines d'« objecteurs de conscience » furent aussi emprisonnés comme les Témoins de Jéhovah qui refusaient jusqu'au port de l'uniforme et d'autres militants chrétiens révoltés par les tortures et les exactions de l'armée. Pour les communistes, l'action collective était prioritaire. Leur engagement fut constant dans les mouvements de



Manifestation d'appelés refusant de combattre en Algérie, plac Bellecour à Lyon

protestation et les manifestations qui se succédèrent durant toute la guerre. Le journal l'Humanité fut l'objet de 150 poursuites et de lourdes condamnations. Il fut saisi 27 fois. Toutes les actions du PCF ne pouvaient être publiques comme par exemple l'édition de bulletins,

journaux, édités et distribués aux soldats dans la clandestinité. Les manifestations collectives étaient privilégiées comme avec les rappelés (plus de 200 actions d'avril à juillet 1956). Le 2 juillet 1956, le jeune soldat communiste Alban Liechti écrit au président de la République :



«Je ne peux pas prendre les armes contre le peuple algérien en lutte pour son indépendance». Il est incarcéré en prison régimentaire en Algérie pendant plusieurs mois, avant d'être condamné le 19 novembre 1956 à deux ans de prison par le tribunal militaire d'Alger pour refus d'obéissance. Puis il est incarcéré au centre pénitentiaire d'Alger et, à partir du 26 janvier 1957, au centre pénitentiaire de Berrouaghia. Il s'agit là d'une initiative personnelle. Mais, comme le souligne l'historien Tramor Quemeneur, son refus «entraîne un débat au sein du parti communiste qui aboutit, quelques mois plus tard, au lancement d'une campagne de soutien à Alban Liechti»<sup>(1)</sup>. L'impulsion est donnée par la publication en première page de l'Humanité de la lettre de Léandre Letoquart, fils d'un député communiste du Pas-de-calais, et de la protestation contre son arrestation et son transfert en Algérie. Il avait été précédé par Claude Despretz, suivi de Fernand Marin, Jean Clavel, Francis Renda puis en janvier 1958 de Jean Vendart, Serge Magnien, Raphaël Grégoire. Une quarantaine de soldats communistes décident de refuser de porter les armes. Ce sont les «soldats du refus».

A chaque fois, il ne peut s'agir que d'initiatives individuelles car il faut éviter l'implication du PCF au risque de conduire à son interdiction. La répression est sévère. Les premières inculpations visent une entreprise de démoralisation de l'armée en vue de poursuivre le PCF. Mais les preuves manquent et cet argument est abandonné. Les soldats seront le plus

souvent condamnés à deux ans de prison par les tribunaux militaires pour refus d'obéissance. La protestation contre ces condamnations fut importante et donna lieu à des manifestations de soutien dans les localités, les entreprises d'où étaient originaires les soldats, mais aussi sur les plans national et international. Elles furent aussi l'occasion pour de nouvelles personnes de s'engager contre la guerre à partir d'une démarche de solidarité avec les condamnés. Le pouvoir s'en inquiéta. Aussi fit-il tout son possible pour éviter les envois vers les tribunaux militaires en intensifiant les pressions, la répression avec l'affectation vers des régiments réputés disciplinaires, parfois même en encourageant la désertion ou en utilisant les «sections spéciales», comme le pénitencier d'Albertville en Savoie ou le bagne militaire de Timfouchy dans le sud algérien où l'on était «affecté» par décision ministérielle sans aucune décision de justice.

Après le coup de force d'Alger de mai 58, le retour au pouvoir du général de Gaulle, l'espoir d'une paix rapide en Algérie s'éloigna et l'initiative de la Jeunesse communiste pour donner un dernier coup de pouce au mouvement de protestation contre la guerre, bien qu'ayant contribué à son développement, n'avait pas réussi à prendre toute l'ampleur nécessaire. C'est dans ce contexte que le secrétaire du PCF Maurice Thorez indiqua en mai 1959 que le rôle des communistes à l'armée, pour lutter contre la guerre, ne consistait pas à se laisser isoler mais à rester au milieu de

leurs camarades pour effectuer le travail de conviction nécessaire à faire avancer leurs idées. La justesse de cette attitude reçut d'ailleurs confirmation deux années plus tard lors du putsch des généraux qui échoua en grande partie grâce à l'opposition des militaires du contingent. Les jeunes communistes qui refusèrent de combattre en Algérie cumulèrent plus d'une centaine d'années de prison, de multiples brimades et mauvais traitements dont certains ne se sont pas remis et nous ont quittés prématurément. Tous les soldats condamnés à la prison par les tribunaux militaires durent en plus effectuer la totalité de leur service militaire. C'est ainsi qu'Alban Liechti, condamné deux fois à deux ans de prison, mobilisé en mars 1956, ne retrouva la vie civile et la liberté qu'en mars 1962.

Pour tous, à ce jour, pas de reconnaissance officielle, ni indemnisation alors que les généraux putschistes et autres assassins de l'OAS ont été promus, décorés et largement indemnisés. ●

*Contribution de soldats du refus membres de l'ACCA (Agir Contre le Colonialisme Aujourd'hui)*

<sup>(1)</sup> Quemeneur Tramor, «Les «soldats du refus». La détention, la campagne de soutien et la répression des soldats communistes refusant de participer à la guerre d'Algérie», *Histoire de la justice*, 2005/1 (16), p. 189-201. URL : <https://www.cairn.info/revue-histoire-de-la-justice-2005-1-page-189.htm>

# D'UNE RIVE À L'AUTRE : UNE MÉMOIRE POUR LA RÉCONCILIATION

Au milieu des années 80, j'étais élève au collège Max Marchand à Annaba (Algérie) ma ville natale. Le nom de cet établissement résonne toujours dans ma mémoire : adolescente déjà il m'interpellerait. Max Marchand était instituteur, professeur puis inspecteur d'Académie, chef de service des centres sociaux éducatifs à Alger. Il a été fusillé à la fin de la guerre d'Algérie, le 15 mars 1962, au centre social de Château-Royal à El Biar dans la banlieue d'Alger par un commando Delta de l'OAS en même temps que cinq autres dirigeants des services sociaux éducatifs, parmi eux l'écrivain Mouloud Feraoun.

Une tragédie commune qui scelle la destinée de beaucoup d'Algériens et de Français. Les deux hommes menaient le même combat et étaient animés par les mêmes valeurs : ils prônaient la fraternité entre les deux peuples. Néanmoins, une guerre effroyable et douloureuse mit à mal leur idéal. Leur mission s'acheva. Comme tous les conflits, la guerre d'Algérie ne dérogea pas à la règle : elle fut violente et meurtrière, laissant derrière elle des milliers de victimes et des traumatismes vifs et inconsolables des deux côtés de la Méditerranée.

Cette guerre se mêle étroitement à mon histoire familiale. Mon père adhéra au mouvement indépendantiste algérien très jeune au début des années 50. L'histoire de la



Marcel Basset - Ali Hammoutene - Salah Ould Aoudia - Mouloud Feraoun - Max Marchand - Robert Eymard : les 6 victimes de la tuerie d'El Biar

guerre d'Algérie m'a été contée d'abord par ma grand-mère maternelle dont la douceur de la voix pacifiait la cruauté des récits, puis par mon père dont la sagesse et la bienveillance réconciliaient déjà cette meurtrissure historique. Ce travail de mémoire était juste et précis, la haine n'avait pas sa place dans cette transmission. J'ai toujours été fier de l'histoire contemporaine de l'Algérie, de cette lutte armée menée par les Algériens

afin de retrouver leur dignité humaine et leur liberté.

Aujourd'hui, soixante ans après l'indépendance de l'Algérie, une question se pose encore : comment sortir d'un conflit de mémoire ? Comment dépasser le contentieux colonial pour apaiser les esprits et les relations entre les deux pays ? La France de la quatrième République n'avait pas anticipé le fait que les rapports seraient aussi tendus entre la métropole et ses colonies après la Seconde Guerre mondiale. Elle n'a pas cerné, ni même compris à l'époque, la portée du sentiment nationaliste chez le peuple algérien. Officiellement, la guerre d'Algérie a commencé en 1954. Toutefois, dès 1945, à la suite de la victoire de la France sur la barbarie nazie, des signes annonciateurs étaient perceptibles. De nombreux musulmans d'Algérie ont participé activement à la victoire contre l'Allemagne nazie et sont tombés au champ d'honneur pour la « mère patrie » ; ils espéraient ainsi obtenir le droit des Algériens « à disposer d'eux-mêmes ». Les massacres de Sétif en mai 1945 marquèrent la rupture définitive entre les Algériens et le système colonial français. La guerre d'indépendance était en route.



Pourtant, d'après le gouvernement français d'alors, il n'existe pas de «*guerre d'Algérie*» puisque de fait l'Algérie est française (ce sont les trois départements français d'Algérie : Oran, Constantine, Alger) et il est simplement question «*d'opérations de maintien de l'ordre*». Après l'indépendance, l'État français organisa l'oubli et assumait l'amnésie avec quatre lois d'amnistie. Un climat d'indifférence s'instaura, dissimulant ainsi la barbarie de cette guerre, notamment les tortures perpétrées par certains militaires. Du côté algérien, l'État construisit une mémoire officielle en célébrant les victoires du FLN mais en occultant les divergences au sein du parti. La jeune république algérienne de 1962 instaura un parti unique, le FLN. L'État évinça aussi du pouvoir tous les opposants, même les grandes figures du militantisme algérien (Ferhat Abbas notamment). Aucun manuel scolaire ne relate, encore à ce jour, l'assassinat d'Abane Ramdane le 27 décembre 1957 au Maroc par ses frères de lutte. Il était pourtant l'une des figures mythiques de «*l'idéal républicain*».

Il a fallu attendre bien longtemps en France pour que cette guerre soit nommée et reconnue. L'Assemblée nationale a voté en 1999 à l'unanimité la reconnaissance officielle de la guerre d'Algérie. Le 19 mars 2022, les accords d'Evian seront commémorés pour leur soixante ans. Il semble opportun d'effectuer le travail de mémoire à cette occasion car un Français sur dix aujourd'hui est concerné par cette mémoire fragmentée. Le rapport Stora repose sur des questions mémorielles, il propose des préconisations pour rompre définitivement ce silence.

Certes, l'étude de la guerre d'Algérie est présente dans les programmes scolaires au collège et au lycée mais l'approche de ce chapitre souligne les différentes modalités d'accession à l'indépendance et la construc-

MÉMOIRE

Extrait de Différences n°281



**Notre combat contre l'oubli, pour la vérité et la justice CONTINUE.**

tion de nouveaux États (l'émergence d'une troisième force : le «*Tiers-monde*») dans un monde bipolaire, et son affirmation sur la scène internationale (le Mouvement des pays non-alignés). Dans un manuel d'histoire de terminale, il est expliqué comment deux colonies importantes, l'Inde «*perle de l'empire britannique*» et l'Algérie «*seule colonie française de peuplement*», ont contesté l'ordre colonial pour se libérer de la domination de la métropole européenne par des voies différentes. Une approche chronologique serait donc plus pertinente.

Ce travail de mémoire passe par l'école. Il faut renforcer et élargir les connaissances dans les manuels scolaires à propos de ce volet de l'histoire de l'Algérie et de la France que constitue la guerre et la remettre en perspective. D'abord, il est important d'étayer les circonstances de la conquête de l'Algérie sous Charles X (volonté de créer une colonie de peuplement) ; ensuite préciser que, sous la Troisième République, l'exploitation de ce territoire commença par le vote de lois déposant des musulmans de leurs terres ;

enfin, il faut montrer l'extrême disparité des situations économiques et sociales entre les deux communautés vivant sur le sol algérien : d'un côté les «*Musulmans*» les plus nombreux, qui occupent essentiellement des emplois non-qualifiés avec des revenus inférieurs aux «*Européens*», qui sont peu intégrés dans la fonction publique, dont les enfants sont peu scolarisés et qui ont un niveau sanitaire insuffisant (taux de mortalité infantile plus élevé) et, de l'autre côté, les habitants d'origine européenne mieux lotis. A ces inégalités sociales, s'ajoute l'inégalité politique : les «*Musulmans*» ne sont pas citoyens français. Toute négociation sur l'évolution politique de la colonie fut automatiquement refusée comme en témoignent les massacres de Sétif en 1945. Ces frustrations expliquent la montée du sentiment anti-français parmi la communauté algérienne.

Benjamin Stora propose d'étudier le nationalisme algérien en abordant ses grandes figures : Ait Ahmed, Ferhat Abbas, Ben M'hidi, Ben Boulaid... dont certains étaient férus des grandes idées des philosophes des Lumières, étaient assoiffés de liberté et aspiraient au droit à la justice... et de là a découlé leur dénonciation du colonialisme. Cette approche pourrait mettre fin aux revendications des jeunes Français issus de l'immigration et ainsi concilier les mémoires plurielles. Il est important d'apporter une nouvelle lecture plus complète de l'histoire coloniale pour réussir à jamais cette réconciliation. ●

Hadia A.

Pont Saint-Michel extrait de Différences n°284



# TÉMOIGNAGE D'UN AMI DU PEUPLE ALGÉRIEN

En 1958, j'avais seize ans et j'étais en seconde au lycée. Je consacrais beaucoup de temps aux études et au sport. L'actualité politique m'intéressait peu. J'entendais parler des « événements d'Algérie » à la radio et dans les journaux mais je me sentais peu concerné. Jusqu'au jour où mon père m'a remis le livre « *La Question* » d'Henri Alleg publié le 18 février 1958 après avoir réussi à le trouver alors qu'il était interdit. Ce fut pour moi un choc et une révélation ! Ce témoignage sur la torture m'a fait découvrir la réalité, niée par les autorités, de la situation en Algérie, le système militaire et judiciaire de l'État français colonialiste et raciste qui ordonnait et couvrait la torture. Dès lors, j'ai mieux compris la résistance du peuple algérien qui sera continue de 1830 jusqu'à l'indépendance en 1962. Je regrette d'ailleurs que le rapport Stora, consacré prioritairement à la période de la guerre, passe trop rapidement sur la conquête et la colonisation de l'Algérie de 1830 à 1954. Il minimise l'ampleur des crimes commis (enfumades au moment de la conquête, massacres de villages entiers, crimes contre l'humanité le 8 mai 1945...) pendant cette période qui a marqué profondément la société française et qui a pourtant été étudiée par de nombreux historiens.

Comme de nombreux jeunes de ma génération, ma prise de conscience de la réalité algérienne fut aussi le début de mon intérêt pour la politique et de mon engagement contre le colonialisme et pour la solidarité internationale. Quelques années plus tard, dans les années 60, je suis étudiant à Paris. J'aurais pu être appelé en Algérie mais j'ai bénéficié du sursis. J'adhère à l'UNEF (à l'époque un étudiant sur trois est adhérent au syndicat!) qui était plus engagée contre la guerre en Algérie que pour la défense des revendications catégorielles. Bien que n'étant pas membre de l'UEC (Union des étudiants communistes), je participe à des gardes de nuit de son siège face aux menaces de l'OAS dont le rôle a été quelque peu escamoté dans le rapport Stora. Le lendemain de la manifestation pacifique des Algériens du 17 octobre 1961, je participe à un rassemblement de protestation de 200 étudiants au Quartier latin. On savait qu'il s'était passé des choses graves la veille

mais sans connaître encore l'ampleur des massacres commis par les forces de police. Assis ou couchés dans la rue, nous sommes portés ou tirés par les flics et emmenés au commissariat où nous passons une grande partie de la nuit.

Je prends part à la grande manifestation du 8 février 1962 contre les attentats de l'OAS et pour la paix en Algérie. Je me souviens que, dès notre arrivée à la manifestation, les policiers scandaient « Algérie française » en frappant leurs bottes avec leurs « bidules ». Au moment de la dispersion, ils ont chargé très violemment. Ils matraquaient quand on essayait d'évacuer les blessés, entraient dans les halls d'immeubles et montaient dans les étages pour frapper les manifestants qui s'y étaient réfugiés. Fuyant devant les charges de police (je crois avoir battu des records de course à pied), j'ai quitté la manifestation sans savoir que neuf militant(e)s étaient morts au métro Charonne.

Je m'étonne que le rapport Stora n'évoque pas la commémoration du crime d'État du 8 février 1962. Après l'indépendance de l'Algérie, je participe en Kabylie à l'été 1963 (sous la présidence de Ben Bella) à des chantiers de volontaires internationaux (sur le modèle cubain !) pour aménager ou construire des villages.

Par la suite, j'ai poursuivi mes engagements anticolonialistes et anti impérialistes en adhérant à l'ACCA (Agir contre le colonialisme aujourd'hui) et au Comité « *Vérité et Justice pour Charonne* » qui agit contre l'oubli et pour la reconnaissance du crime d'État. J'espère que ces associations, comme celles des réfractaires et insoumis et des soldats du refus, seront consultées par la commission « *Mémoire et Vérité* » préconisée par le rapport Stora. Cette commission devrait proposer, pour l'anniversaire de la fin du

Plaque commémorative du massacre du 8 février 1962 au métro Charonne



© Gérard Ducher, CC BY-SA 2.5, via Wikimedia Commons

conflit en 2022, l'organisation de colloques entre Algériens et Français ainsi que la production de films ou de documentaires sur les conséquences de la guerre d'Algérie à travers des personnages d'aujourd'hui. De telles initiatives contribueraient à favoriser l'écoute et l'amitié entre les peuples algérien et français.

Aujourd'hui, je continue à soutenir la lutte du peuple algérien pour sa liberté et sa dignité et pour imposer une transition démocratique à ceux qui ont confisqué le pouvoir, souvent en instrumentalisant la mémoire de la guerre de libération, pour occulter leur incapacité à gérer le pays dans l'intérêt du peuple. ●

Jean-Claude Mérac  
militant des droits de l'homme

# DES ANCIENS APPELÉS EN ALGÉRIE ADOPTENT UNE « CHARTE DE LA FRATERNISATION »

En 2004, au moment de percevoir leur pension d'anciens combattants de la guerre d'Algérie, quatre agriculteurs du Tarn et de l'Aveyron déclarent : « *Nous sommes quatre anciens appelés en Algérie. A cette époque, nous, les gars du contingent, nous n'avons rien dit. Nous n'avons pas eu le courage de hurler notre désaccord au monde. Aujourd'hui, bien que percevant de modestes retraites, nous avons décidé de refuser pour nous-mêmes la pension liée à la retraite du combattant et de la reverser à des populations qui souffrent de la guerre ou à des organismes qui œuvrent pour la paix.*

*Ce que nous avons vu et vécu en Algérie, l'inutilité de ce conflit, la conscience de l'horreur de la guerre, le désir de transmettre cette mémoire aux jeunes générations, nous poussent à cette démarche.*

*Dans cet esprit, nous venons de créer l'Association des Anciens Appelés en Algérie Contre la Guerre (4ACG) ».*

L'association regroupe d'anciens appelés en Algérie, d'anciens réfractaires non-violents et

des ami.e.s qui partagent ses objectifs . Elle compte actuellement près de 400 adhérents, 180 anciens appelés et 200 ami.e.s.

## NOS PRINCIPALES ACTIONS

### Œuvrer pour la paix

Avec nos retraites de combattants que nous versons dans un pot commun, nous finançons des actions éducatives, sociales, culturelles ou de développement économique, par exemple le micro-crédit à l'intention de femmes et de jeunes créateurs d'activités rémunératrices. Nous intervenons en Algérie de façon privilégiée, mais également en Cisjordanie, à Gaza, et en Jordanie dans un camp de réfugiés syriens.

Mais, au-delà des sommes versées, nous veillons à la qualité et à la permanence des liens créés avec les associations locales porteuses de ces projets.

### Témoigner

Nous témoignons dans les établissements d'enseignement, en y associant d'autres acteurs de ce conflit : anciens maquisards de

l'ALN, pieds-noirs, réfractaires, parfois harkis. Nous étendons nos interventions à d'autres instances, notamment aux associations de jeunes. Il est essentiel de transmettre non seulement la mémoire, mais aussi l'esprit de paix. Nous entendons engager avec les jeunes une réflexion commune : de cette expérience de guerre, que peut-on, ensemble, tirer pour le présent et pour le futur ? Engagés malgré nous dans un conflit injuste et inutile, la plupart d'entre nous n'ont pas su ou pas pu résister. Or l'expérience de cette soumission et, en quelque sorte, le remords, nous imposent, aujourd'hui, d'éveiller chez les jeunes l'esprit de résistance, de les interroger sur leur propre constat de l'état de notre société et de ses dérives. Nous voulons leur démontrer l'inanité de la guerre et leur dire que, face à des ordres injustes, il est parfois nécessaire de pratiquer une forme de désobéissance.

### Retrouver l'Algérie

Nous organisons des voyages en Algérie, afin de consolider nos rapports avec les partenaires que nous soutenons, de fraterniser avec nos



Une rencontre 4acg/villageois à Tazla (Kabylie) que nous avons contribué à faire renaître (village rasé lors de l'opération Jumelles de Chalé)

anciens adversaires, de tisser des liens avec la population et les associations locales. Enfin, nous suscitons et tentons de développer des échanges entre les jeunes des deux rives.

### Participer en France

Nous sommes membres actifs de plusieurs collectifs avec lesquels nous partageons valeurs et préoccupations : Sortir du Colonialisme, Collectif du 17 octobre 1961, Collectif l'Autre 8 Mai 1945, Collectif ni guerre, ni état de guerre... Nous participons aux manifestations qui ont une relation à la guerre d'Algérie et au colonialisme d'hier et d'aujourd'hui : Semaine

anticoloniale, Maghreb des livres, colloques universitaires, Rencontres du Centre culturel algérien, Institut du Monde Arabe, etc. . .

### Fraterniser

Après l'échec du Traité d'amitié franco-algérien initié par Jacques Chirac, nous avons élaboré une « *Charte de fraternisation entre les peuples algérien et français* ». Estimant que c'était à la société civile de relever le défi et de pallier l'absence de volonté politique d'une réconciliation d'État à État, nous avons préconisé une stratégie alternative fondée sur la fraternisation de peuple à peuple. Dans notre Charte, nous

défendons l'idée que, si la réconciliation relève de la compétence des États, la fraternisation relève de la société civile et cela nous apparaît comme un partage de valeurs susceptible de mieux assumer les épreuves de notre histoire commune et ses séquelles.

Cette démarche ne trouvant toujours pas d'écho politique, nous la diffusons par nos propres moyens en Algérie et en France. ●

*François-Xavier Ricard, président de l'association 4ACG (Anciens Appelés en Algérie et leurs Amis Contre la Guerre)*

## PRISE DE CONSCIENCE POLITIQUE D'UNE ÉTUDIANTE

**Rentrée 1960. J'étais élève-professeure à l'École normale supérieure de l'enseignement technique, à Cachan. La France menait en Algérie une guerre qui ne voulait pas dire son nom, mais dont nous, étudiants, savions bien qu'elle était la dernière tentative de conserver un morceau de cet empire colonial conquis un siècle et demi plus tôt. Nos camarades avaient pour perspective de longs mois d'incorporation dans une armée qui brûlait des villages, enfermait femmes et enfants dans des camps de concentration (pardon, de regroupement !), tuait et torturait, tout ceci au nom de la République et de sa devise galvaudée et traînée dans la boue. La torture était devenue une technique justifiée et était systématiquement pratiquée. L'opinion publique, celle de gauche, tout au moins, était de plus en plus consciente de ce qui se jouait de l'autre côté de la Méditerranée.**

Les manifestations étudiantes se multipliaient ; je me souviens en particulier, ce devait être en 1958, d'avoir participé à ma première manif contre la dissolution de l'UGEA, le syndicat des étudiants algériens, sur le boulevard Saint-Michel. À cette époque, les flics nous pourchassaient à coups de bâtons blancs enroulés dans leur pèlerine. Il n'y avait pas de digicode à l'entrée des immeubles et nous montions dans les étages, sonnions aux portes pour faire signer les pétitions du PCF demandant la « Paix en Algérie » et non pas l'indépendance ; nous étions plus ou moins bien reçus. . .

En cette rentrée, venait de paraître le Manifeste des 121 qui justifiait non seulement

l'insoumission à une armée, mais aussi l'aide aux combattants algériens pour leur indépendance. Ce texte a évidemment été censuré et ses signataires poursuivis en justice, destitués de leurs postes de travail et réprimés de toutes les façons. Les livres, les journaux étaient censurés, de grandes plages blanches se voyaient dans les pages de l'Humanité, de France-Observateur, de l'Express... étaient engagées des poursuites judiciaires avec des inculpations d'atteinte au moral de l'armée, d'incitation à la désobéissance ou de diffamation de la police.

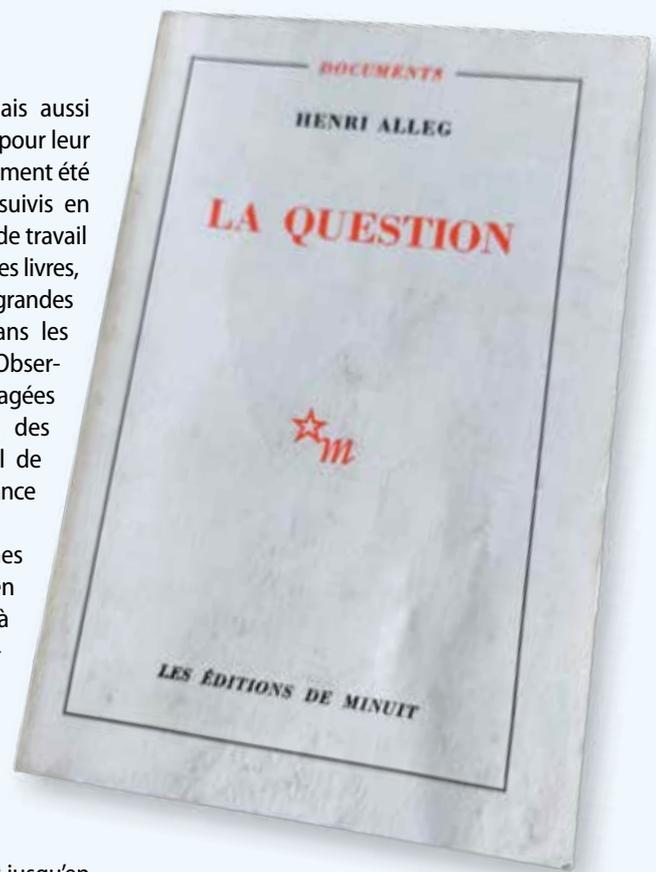
Il faut savoir que 12 000 jeunes français ont refusé de combattre en Algérie et soit ont déserté, partis à l'étranger, soit sont entrés en clandestinité. Le communiste algérien Henri Maillot avait déserté en avril 1956 avec un camion chargé d'armes qui ont servi à l'ALN. Le rappelé Noël Favrelière a sauvé un Algérien d'une exécution sommaire en traversant le désert jusqu'en Tunisie avec lui.

Ces nouvelles nous parvenaient de bouche à oreille, sous la forme de tracts ou par Les Éditions de Minuit dans une filiation avec l'esprit de la Résistance encore très vivant. Le livre d'Henri Alleg, *La Question*, publié en février 1958 ; celui de Pierre Vidal-Naquet, *L'Affaire Audin*, en mai 1958, et *La Gangrène* en juin 1959 sont saisis, censurés, mais n'en circulent pas moins sous le manteau et révèlent une vérité : les agissements de la France en Algérie ressemblent à s'y méprendre à ceux des nazis contre la Résistance à l'occu-

pation et la collaboration dans les années noires de la deuxième guerre mondiale.

En 1958 avait eu lieu le coup d'État des généraux en Algérie, qui a permis à de Gaulle d'accéder au pouvoir, d'enterrer la 4<sup>ème</sup> République et d'asseoir une manière de bonapartisme encore en vigueur aujourd'hui.

C'est dans cette atmosphère angoissante que se forment à l'École des groupes de chrétiens et de communistes opposés à la guerre d'Algérie et en faveur de l'indépendance de la colonie ; je ne me souviens plus



comment je suis entrée en relation avec eux, mais les étudiants activistes n'étaient pas si nombreux au sein de la masse des studieux et des obéissants.

Pour moi qui avais subi la politique antisémitisme de la France de Pétain et du nazisme, la filiation du fascisme hitlérien et de la dérive de l'armée française était d'autant plus évidente, que mon compagnon était un Républicain espagnol, exilé du franquisme. Toute cette histoire m'a prédisposée à une prise de conscience politique ; j'étais fort jeune et ne donnais pas dans la nuance : la juste cause était de notre côté. De ce point de vue, je n'ai pas vraiment changé.

Dans ce groupe d'étudiants, j'ai commencé

par distribuer des tracts, faire de fastidieuses mises sous enveloppe, écrit dans des feuilles volantes, jusqu'au jour où je ne sais plus qui m'a proposé de transporter des valises dont j'ai toujours ignoré le contenu, en Allemagne, en Belgique ; on m'a aussi proposé de convoier des militants FLN inquiétés en France jusqu'à Bruxelles ; ce que j'ai volontiers fait, incapable que j'étais d'imaginer le danger dans lequel je me mettais.

Un beau jour, mon compagnon et moi avons emménagé dans un appartement un peu plus grand que la chambre de bonne dans laquelle nous vivions jusqu'alors et le lendemain matin, à six heures, la police débarque et nous arrête tous les deux. Nous

ignorions que nous étions suivis depuis un certain temps déjà. Après une journée d'interrogatoires passée à la préfecture, et je ne sais grâce à quelle guerre entre polices, nous somme relâchés. Nous sommes, le soir même ou le lendemain, partis en Grande-Bretagne nous réfugier auprès de ma famille anglaise. Aujourd'hui, je ne renie pas ce que j'ai fait, je regrette en revanche que tant de sacrifices d'une jeunesse algérienne aient été trahis et ne se soient soldés que par une succession de pouvoirs dictatoriaux et corrompus. ●

*Catherine Balletero,  
militante du MRAP*

## MAURICE AUDIN PARMIS LES SIENS

Près de cinquante ans après son assassinat, Maurice Audin est réapparu dans les rues ou plutôt sur les murs de la ville pour rappeler aux Algériens et aux Français ce que furent ses combats et son destin, symbole des sacrifices de tout un peuple et comme pour demander à ceux d'aujourd'hui de ne rien oublier du passé. C'est ce que, avec une force et une conviction saisissantes, Ernest Pignon-Ernest, qui garde au cœur toutes les blessures de la guerre d'Algérie, exprime dans cette sérigraphie qu'il est venu coller

lui-même dans les lieux où Maurice vécut, étudia, milita puis «disparut» à vingt-cinq ans sous les coups de ses tortionnaires (...) Adossé à ce mur criblé de graffiti, entouré d'enfants de la casbah, heureux de vivre dans cette Algérie nouvelle que son sacrifice a contribué à faire naître, Maurice paraît plus extraordinairement présent que jamais.

C'est ce que voulait Ernest Pignon-Ernest en le faisant ressurgir de ces murs. Non pas statufié dans la solennité d'un chahid disparu, mais comme l'homme rayonnant

de jeunesse, exemplaire de courage et de vie, l'homme simple et profond qu'il était, passant parmi les siens dans les rues d'Alger, un livre à la main, comme pour rappeler à tous que sa pensée et son action étaient tournés vers l'avenir. ●

*Henri Alleg  
dans l'ouvrage «Face aux murs»  
d'Ernest Pignon-Ernest  
aux éditions Delpire*



Maurice Audin sur les murs d'Alger par Ernest Pignon Ernest

# SÉQUELLES ET ENJEUX DE LA MÉMOIRE DE LA GUERRE D'ALGÉRIE DANS L'EST DE LA FRANCE.

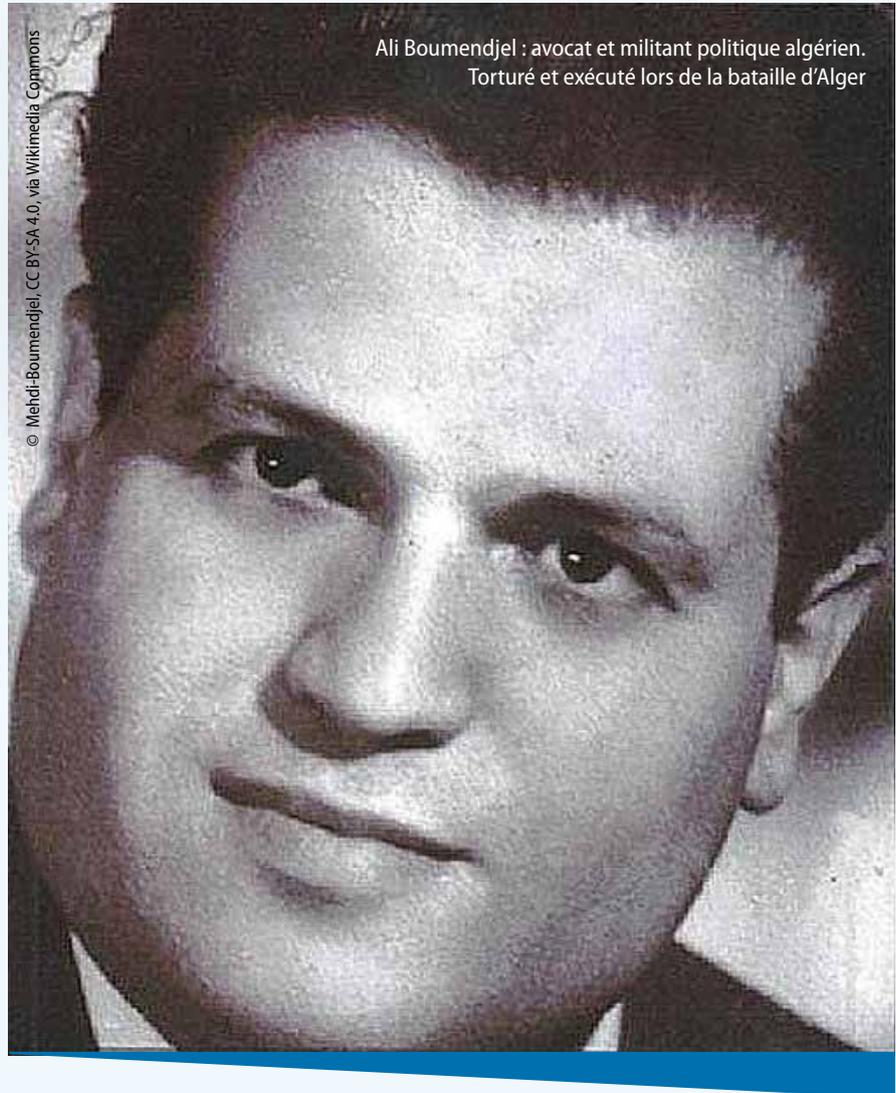
La mémoire des guerres est toujours une souffrance. Quand le deuil n'est pas accompli, comme pour un individu, les sociétés sont hantées par le passé. Les hommes ne trouvent pas leur place, ni les assises nécessaires à la poursuite de leur existence. La mémoire apparaît alors comme un outil d'intégration capable de raccommode les deux pans d'une histoire déchirée. C'est ce constat qui a amené au rapport de Benjamin Stora, un rapport qui a au moins le mérite de son intention.

Je fais partie de ceux/celles, nombreux et nombreuses, qui ont un « *lien personnel* » avec cette guerre, selon l'expression du rapport Stora. Je suis née en pleine guerre d'Algérie, mon père était militant FLN en Lorraine. Ce sont précisément les non-dits et le silence de mon père qui m'ont conduite à faire une thèse sur la guerre d'Algérie en Lorraine.

## Édifier une mémoire, c'est apaiser une génération

**La première phase** du cycle mémoriel, c'est la liquidation de la guerre, avec les accords d'Evian, suivis en 1968 des lois d'amnistie de tous les acteurs de la guerre, y compris celle des généraux putschistes en 1982.

**La deuxième phase**, c'est l'occultation et le deuil silencieux des pères, ici en France, dans la patrie de ceux qu'ils ont chassés d'Algérie. Les mots « *amnistie* » et « *amnésie* » ont la même racine. Mais l'oubli à travers les amnisties ne signifie pas le pardon. La preuve, cette mémoire reste à vif, malgré la reconnaissance des événements d'Algérie comme une guerre, une plaque commémorative du 17 octobre, la reconnaissance de la responsabilité de l'État français dans la mort de Maurice Audin ou du militant FLN, Ali Boumendjel. La page tournée et l'oubli, comme l'impunité, nient les vertus de la vérité et mènent souvent à des violences ultérieures, comme la question des harkis, l'état d'esprit des jeunes Algériens, le bras de fer de l'Algérie avec les



Ali Boumendjel : avocat et militant politique algérien. Torturé et exécuté lors de la bataille d'Alger

islamistes. En France comme en Algérie, on ne veut pas regarder en face son histoire pour en expurger les malentendus.

**La troisième phase**, ce sont les enfants d'Algériens qui contestent la vision traditionnelle de l'histoire coloniale. Ils ne sont pas les seuls. Tous les groupes porteurs de mémoire se posent en victimes et s'affrontent. En Algérie, la glorification de la guerre a servi à la confiscation des ressources et du pouvoir et elle a récupéré la quête identitaire des immigrés. Des structures comme l'Amicale des Algériens encadraient solidement cette immigration devenue otage. En agissant sur un sentiment d'unité sublimé, l'exil

devient une « *hacanat* », un rachat. Quant à la France, elle cloisonne les mémoires, celles d'une guerre arabo-arabe (FLN contre MNA, FLN contre Harkis), celles du contingent, de l'OAS et du gaullisme. On sectorise, ce qui empêche l'édification d'une mémoire collective.

## Des pans d'histoire passés dans l'oubli

La région de l'Est, sidérurgique et minière, a connu une concentration importante d'immigrés algériens pour le travail. Les répercussions de la guerre d'Algérie, pendant le conflit, ont été importantes et directes : c'est un territoire des frontières, il y a une présence très importante du MNA,

rival du FLN, les actions sont violentes entre eux, la répression de l'armée française et des autorités est sanglante. C'est dans ce contexte qu'ont eu lieu à Metz les événements du 23 juillet 1961. Ils constituent un exemple d'amnésie collective. La sixième région militaire est jumelée avec Blida. 1 500 parachutistes du 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs parachutistes y sont stationnés. Ils ont été mutés d'Algérie à la suite du putsch du 21 avril 1961. Dans la nuit du 23 au 24 juillet, une bagarre éclate dans un dancing : une jeune fille française aurait dansé avec un Algérien, provoquant la colère des parachutistes. Un peu plus tard, des militants FLN reviennent sur les lieux et ouvrent le feu, tuant sur le coup le serveur et un parachutiste de 22 ans. Un appelé décédera dans la nuit. Pour venger la mort de leur collègue, la soixantaine de parachutistes présents dans la boîte de nuit vont chercher des renforts dans deux casernes. Trois cents « *bérets rouges* » déferlent alors sur la ville et poursuivent jusque dans les immeubles tous les Maghrébins et Italiens, sans distinction, les défigurent à coup de tessons de bouteille et de matraque. Des hommes, des femmes, des adolescents sont agressés dans les rues des quartiers où vivent beaucoup de Maghrébins.

Un Nord-Africain, marchand ambulant de sandwichs est abattu par balle, plusieurs Algériens sont jetés dans la Moselle. On compte aussi une vingtaine d'Algériens grièvement blessés, et 6 militaires. La ville est quadrillée, le couvre-feu est instauré. Les Algériens annoncent plusieurs morts, entre 4 et 6, les autorités un seul. Ce décalage s'explique par la disparition de certains habitants. Sont-ils morts cette nuit-là, ont-ils été expulsés ? Les recherches d'historiens se poursuivent, notamment en Allemagne. C'est récemment qu'un Collectif 61 a été créé à Metz pour entretenir la mémoire de cette nuit de ratonnade. L'écrivain messin Pierre Hanot y a consacré un roman : « *Aux vagabonds l'immensité* »

Mais la mémoire de ces événements a été longtemps occultée, elle est revenue de façon fortuite, à la faveur de la vente de l'uniforme d'un parachutiste dans un marché aux puces ! Le parachutiste relate au journaliste qui achète l'uniforme cet événement tombé dans l'oubli et qu'on appelle désormais « *la nuit des paras* ». Le journaliste en fait un web document avec moi. Ce n'est qu'en 2019 qu'une association s'est créée pour le souvenir de cet événement, qu'un journaliste en a fait



Place du 8 février 1962

un livre et qu'un spectacle a été monté. Ce ne sont pas les victimes (des deux côtés) qui ont ressuscité l'événement. Parce qu'il ne leur paraissait pas plus tragique que d'autres événements de la guerre ? Parce que les militants FLN sont repartis en Algérie, ont changé de région ? Parce que l'événement était traumatisant ? Parce que l'action des paras était isolée et spontanée et donc les autorités ont préféré taire cette sédition qui faisait écho au putsch d'Alger ? Sa résurgence prouve que les événements connaissent toujours un retour. Purgez la mémoire et elle revient en boomerang !

#### **Le rôle de cette mémoire dans le processus d'intégration des jeunes Algériens**

Une recherche-action a été menée à Metz en 2005 et a mis en évidence les enjeux de cette mémoire pacifiée dans l'intégration des jeunes algériens.

C'est une initiative de la sociologue Muriel Maffesoli, actuelle directrice de l'ORIV (Observatoire Régional de l'intégration et de la Ville). L'action-recherche avait pour but de recueillir au moyen de questionnaires au long cours les freins à l'intégration des jeunes des quartiers prioritaires de la ville de Metz et de l'ancienne vallée sidérurgique de la Fensch. C'étaient des cycles de formation en travail social pour

aider les éducateurs spécialisés à engager les actions de prévention qui prennent en considération cette question de la mémoire des pères et sa transmission ou sa non-transmission. Ces formations pluri-disciplinaires associaient sociologues, historiens et acteurs de terrains, élus, cadres institutionnels de la politique de la ville, éducateurs. A l'issue de ces recherches, rencontres et synthèses, il est apparu que la question de la mémoire, qui apaise ces jeunes en recherche d'identité et de reconnaissance, était centrale.

En effet la mémoire oubliée de la guerre vécue par leurs pères contraste avec la mémoire valorisée de la seconde guerre mondiale. La répression du 17 octobre 1961 a été occultée, comparée à Charonne, le 8 février 1962, où les victimes étaient françaises. Faire le travail de mémoire, c'est pacifier les esprits et atténuer les tensions sociales, mais ce n'est pas régler les problèmes sociaux, toutes les dérives des jeunes et le racisme. Toutefois ce travail de clarification est important. Le choix n'est pas entre oubli ou ressassement, entre surenchères ou repentance, mais entre mémoire et Histoire. ●

Laura TARED  
Militante MRAP (Metz)

# UN COUP DE CŒUR POUR LE 19 MARS 1962

Chaque année le 19 mars, nous commémorons l'anniversaire du cessez-le-feu qui a mis fin à la guerre d'Algérie. Cette date est peu connue des jeunes mais, pour les gens de ma génération qui ont vécu entre 1955 et 1962 une guerre qui ne disait pas son nom, le 19 mars est toujours un moment d'émotion. Il faut parler de cette guerre et de ce qu'elle a provoqué et de ce qui l'a précédé. Nous n'avons pas fini d'en parler à la suite de la parution du rapport de Benjamin Stora sur la guerre d'Algérie et le colonialisme réalisé à la demande du président de la République. C'est un devoir de mémoire indispensable.

La guerre d'Algérie a été très longtemps occultée par l'État français qui l'a officiellement qualifiée pudiquement « *d'opération de police et de maintien de l'ordre en Afrique du Nord* ». C'est sous ce terme que la carte du combattant sera octroyée par la loi du 9 décembre 1974. **Il faudra attendre le 18 octobre 1999 pour que l'expression GUERRE D'ALGERIE soit enfin officiellement reconnue en France.** Cette guerre aura duré 7 ans, 4 mois, 18 jours. Environ 3 millions d'hommes ont été mobilisés en sept ans, dont 500 000 sur le terrain à certains moments. Du côté français, 30 000 jeunes ont trouvé la

mort durant cette sale guerre coloniale. 250 000 blessés ou malades et beaucoup sont revenus avec des traumatismes profonds. Pour les jeunes que nous étions, c'est la vie coupée durant de longs mois avec un service militaire qui allait de 26 à 32 mois. Ce sont nos 20 ans passés dans les massifs des Aurès ou des Néménchas ou dans l'Algérois, l'Oranais, le Constantinois ou le Sahara. Ce sont les opérations, les bouclages, les ratissages, les accrochages, les interrogatoires. C'est la surveillance des frontières tunisiennes et marocaines avec la ligne Morice, un barrage électrique où passe du courant à 3000 volts pour empêcher les combattants du FLN de franchir la frontière. Des hameaux rasés par l'artillerie et les bombardements systématiques de nombreux villages. L'utilisation du napalm. C'est l'angoisse des familles, des fiancées, des épouses. C'est aussi le retour avec l'emploi pas toujours assuré. En Algérie, c'est la confrontation aux attentats dans les grandes villes.

**Du côté du peuple algérien, le bilan est dramatique.** 400 000 à 600 000 Algériens de tous âges ont été les victimes de ce long conflit.

Des suppliciés avec la torture pratiquée par l'armée française sous couvert de l'ignorance hypocrite du pouvoir. Des familles et des tribus entières déplacées dans des conditions épouvantables.

Un pays, une population profondément meurtris, dévastés.

D'immenses souffrances et de sacrifice pour conquérir l'indépendance. L'écrivain Yasmina Khadra écrira : « *132 ans de colonialisme, 132 ans de souffrance* ».

La guerre d'Algérie, ce sont aussi les attentats et les crimes de l'OAS (Organisation de l'Armée Secrète pour l'Algérie française) qui obligeront des milliers de Pieds-Noirs à s'exiler entre 1960 et 1962. C'est l'abandon des harkis et des supplétifs de l'armée avec les drames et les vengeances au lendemain du 19 mars 1962.

Le 19 mars doit nous conduire à dire la vérité sur la colonisation et la guerre d'Algérie.

C'est dans cet esprit que le rapport de Benjamin Stora était attendu. Il est contesté par de nombreux historiens mais il a le mérite d'ouvrir le débat. Il appelle la France à reconnaître son passé colonial avec les violences et les inégalités de ce système. La France doit reconnaître les crimes de la conquête de l'Algérie commencée en 1830 et qui dura plus de 40 ans.

Plaque commémorative au Pont Saint-Michel.



Benjamin Stora évoque cette conquête avec les enfumages de villages entiers dans des grottes, les emprisonnements, la destitution des structures représentatives, le vol des terres, la famine, l'occupation de tout le territoire algérien et l'élimination de toutes les racines d'une nation algérienne en devenir, le racisme et les discriminations comme principe.

Il est profondément indécent d'entendre encore en 2021 des opinions publiques et politiques alimentant la grandeur coloniale

de la France. Il faut désormais aller au fond des choses. Les historiens doivent pouvoir consulter toutes les archives et écrire ce qui fait partie de l'histoire de notre pays même si c'est douloureux. Le terme de « *crime contre l'humanité* » doit être reconnu concernant la colonisation, comme l'a dit le président Macron en 2017.

C'est indispensable pour l'apaisement des mémoires.

C'est nécessaire pour une coopération équitable entre la France et l'Algérie.

Voilà ce que comporte pour moi la commémoration du 19 mars 1962. ●

André Genot /Vauvert  
Membre du MRAP Lunellois /  
Petite Camargue

*Déclaration dans le cadre du Printemps de l'éducation contre le racisme et les discriminations en Petite Camargue*

# L'EXPÉRIENCE D'UN APPELÉ PENDANT LA GUERRE D'INDÉPENDANCE DE L'ALGÉRIE

Né en 1938, j'avais donc vécu, comme enfant, la seconde Guerre Mondiale. J'avais eu, par exemple, l'occasion de porter des paniers de ravitaillement à des résistants cachés dans les bois de Sologne, « *surveillé* » de loin par des adultes pour déjouer la surveillance des Allemands. J'ai beaucoup pleuré quand l'épicier du village, un ami très proche de la famille, a été abattu comme otage.

J'ai appris à l'école primaire, puis au lycée, que l'Algérie, c'était 3 départements français à part entière. On m'avait aussi inculqué que la colonisation avait apporté le bien-être à des

populations misérables, et qu'elle avait permis l'éducation, la santé, la prospérité... À l'époque, il n'y avait pas les sources d'information d'aujourd'hui : téléphone, télévision, internet, réseaux sociaux... pouvant permettre l'accès à une documentation plus complète, voire contradictoire. L'informatique n'existait pas encore.

J'ai découvert l'Algérie en juin 1961. En effet, je venais d'être affecté à la Villa Susini à Alger, comme militaire, appelé du contingent (sursitaire). C'est là que je découvre ce qu'est encore la réalité du colonialisme, ce hiatus entre les populations pieds-noirs et les autochtones, ces arabo-musulmans qu'on appelait alors généralement bougnoules, ratons, crouilles, bicots... qu'il était « *naturel* » de tutoyer, non parce que c'étaient des amis, mais parce que l'usage voulait que ce soit ainsi avec cet aspect méprisant, supérieur, que l'on s'adresse à eux, comme on peut le faire pour son chien de compagnie à qui l'on adresse des ordres. Je suis resté 9 mois dans cette villa, jusqu'au 13 mars 1962, ce seul centre de torture qui fonctionna comme tel, pendant toute la Guerre de Libération de l'Algérie (les autres centres d'Alger, nombreux, n'ont fonctionné que quelques mois ou quelques années). Ma mission prioritaire était de gérer le fichier (des fiches cartonnées) des personnes arrêtées, de rédiger des rapports sur les « *interrogatoires* », et de jouer le chauffeur de l'officier responsable du centre. J'ai assisté à de très nombreuses

séances de torture à l'encontre d'hommes, mais aussi de femmes, et les viols étaient couramment commis, tortures terribles pour des musulmans.

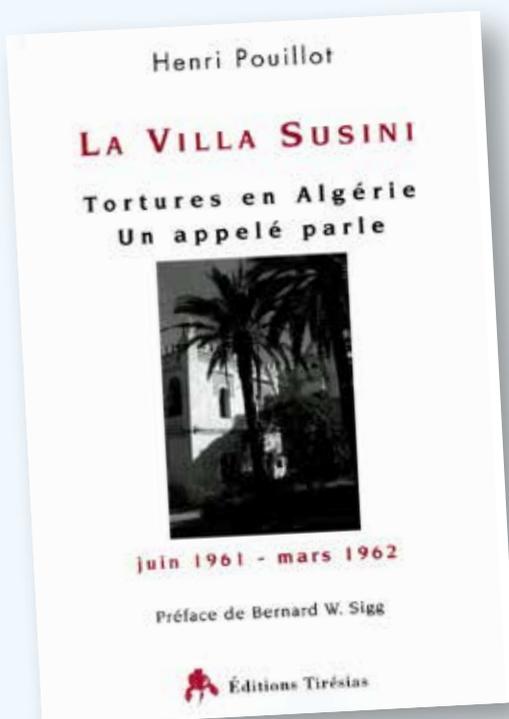
Dans cette période il régnait un terrible climat d'insécurité à Alger.

Pendant cette période j'ai assisté à des ratonnades<sup>(1)</sup>. J'ai eu la chance d'échapper à 3 attentats dont 1 du FLN (un pistolet sur la tempe qui s'est heureusement enrayé) et 2 de l'OAS. Dans cette villa je me suis senti comme dans une prison à ciel ouvert.

Pour ces raisons, je ne peux considérer que le rapport de B. Stora soit suffisant. Il est fondamental de reconnaître et condamner tous ces crimes commis : crimes contre l'humanité (viols, tortures, crevettes Bigeard, corvées de bois, camps d'internements pudiquement appelés camps de regroupement), crimes de guerre (essais nucléaires, utilisation du Gaz Vx et Sarin), les crimes d'État (17 octobre 61, Charonne). Ce ne sont pas les appelés qui en sont responsables mais le pouvoir politique de l'époque, au nom de la France, et beaucoup de ces crimes sont similaires à ceux commis par le nazisme. ●

Henri Pouillot,  
militant anticolonialiste et antiraciste

<sup>(1)</sup> Exemple cité dans mon livre *La Villa Susini : tortures en Algérie, un appelé parle* (éd. Tirésias, 2000) : les ratonnades étaient des exactions collectives à l'encontre de la population algérienne civile avec de nombreuses exécutions sommaires d'innocents.



# COMMENT REGARDER L'HISTOIRE EN FACE ET APAISER LE DÉBAT MÉMORIEL ?

Un premier objectif du rapport de Benjamin Stora est de faire évoluer le débat mémoriel en France : élaborer un récit commun qui soit acceptable par les différentes parties, et qui inclue tant que faire se peut la diversité des mémoires particulières. La démarche est de se baser sur la réalité des faits forgée par les travaux des historiens pour faire connaître la vérité de ce que furent les horreurs de la colonisation et de la guerre. Cela étant, le rapport n'étant pas qu'une affaire franco-française, il est largement commenté en Algérie ; non par le pouvoir en place, mais par la société civile, les réseaux sociaux, la presse, les historiens, les associations, etc.

Face à l'exercice, le rapport montre évidemment des lacunes, des insuffisances, un excès de prudence dans la dénonciation des crimes coloniaux... D'où la quantité de réactions négatives, d'associations de victimes de l'OAS ou de Harkis, d'autres ne voyant là que compromission politique avec Macron, etc. ; et celles, attendues, de la droite et ses extrêmes, des nostalgiques et consorts qui trouvent que ledit rapport en fait trop.

Quelle traduction le politique fera-t-il du rapport ? L'Algérie ne peut répondre. Figé dans la crise ouverte contre les mobilisations populaires du Hirak, le pouvoir politique demeure silencieux ; fait significatif, le rapport de l'homologue algérien de Stora, A. Chikhi, au président Tebboune n'est toujours pas publié.

En France, le président Macron disait dans sa lettre de mission sa « *volonté nouvelle de réconciliation des peuples français et algérien* ». Le rapport, écartant l'hypothèse de l'écriture d'une histoire commune tant les divergences sont fortes dans les mémoires et les imaginaires nationaux et ne retenant pas la 'repentance', prône travail de vérité et reconnaissance des crimes coloniaux. Alors qu'entendre par « réconciliation » ? S'il s'agissait de réconciliation entre États, celle-ci servirait d'abord à légitimer le pouvoir en place en Algérie contre le peuple du Hirak (et accessoirement les intérêts français en Algérie...). S'agissant des peuples, la réconciliation se heurte immédiatement aux pratiques discriminatoires menées



Cimetière du Père Lachaise : Monument aux victimes de l'OAS

en France à l'égard des « *musulmans* » ou supposés tels, ce qui se formalise au plan politique avec le projet de loi sur le 'séparatisme'. Cela cible concrètement les Algériens de France (au sens large, binationaux, descendants) mais résonne beaucoup sur l'autre rive. On retrouve là cette pratique chère au président Macron d'afficher « *en même temps* » des positions contradictoires.

Qu'en sera-t-il des « *préconisations* » que le rapport propose comme initiatives à prendre pour regarder l'histoire en face et apaiser le débat mémoriel ? Celle de mettre en place une commission mixte franco-algérienne « *Mémoire et Vérité* » se heurte à l'impuissance politique du pouvoir algérien. Les autres dépendent de la volonté française. Elles sont symboliques ou touchant à un épisode précis de l'histoire commune, ou bien fondamentales et nécessaires pour que la vérité des faits soit établie par les travaux des historiens, qu'elle soit dite et enseignée. Parmi les récentes décisions du président Macron,

la reconnaissance de l'assassinat de Ali Boumendjel par l'armée française est un premier pas positif, mais la déclaration sur la déclassification des archives, touchant au fondamental, est ambiguë au point qu'historiens et archivistes en appellent à la simple application de la loi ; reflet du « *en même temps* » ?

L'entreprise à laquelle Stora s'est attachée en acceptant la mission est bienvenue, salutaire. D'une part, la publication du rapport, en dépit de ses 'insuffisances', permet de faire que l'histoire de la France en Algérie déborde de la sphère des historiens spécialistes du domaine et soit mise en débat sur la place publique ; d'autre part, le rapport ne peut pas ne pas être suivi d'initiatives politiques qui, en dépit des « *ambiguïtés* », s'en nourrissent à petits pas. ●

Jacques Pradel  
Président de l'Association Nationale des  
Pieds-Noirs Progressistes et leurs amis

# 15<sup>ÈME</sup> ÉDITION DE LA SEMAINE ANTICOLONIALE ET ANTIRACISTE

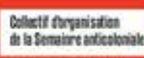
## SEMAINE ANTICOLONIALE ET ANTIRACISTE 2021



**Semaine anticoloniale à partir du 5 février 2021 en visioconférences**

Programme bientôt sur [www.anticolonial.net](http://www.anticolonial.net)

Inscription : Collectif Semaine Anticoloniale & Antiraciste



En catimini et sans véritable débat, les parlementaires français ont voté le 23 février 2005 une loi prônant un enseignement positif de la colonisation. Elle affirmait en effet dans son article 4 : «*Les programmes scolaires reconnaissent le rôle positif de la présence française outremer, notamment en Afrique du Nord*». Les réactions sont immédiates. Des historiens lancent un appel «*Nous n'appliquerons pas la loi du 23 février*»; en Martinique, Aimé Césaire refuse de recevoir le ministre de l'intérieur, Nicolas Sarkozy, qui annule sa visite. Le MRAP et l'association «*Au nom de la mémoire*» créent le «*Collectif du 23 février*» qui mène des actions pour l'abrogation de cette «*loi de la honte*». Pour l'anniversaire de cette loi, le 23 février 2006, un rassemblement

(y compris en région) : colloques, débats, films, expositions... Un Salon anticolonial est également créé à «*La Bellevilloise*» à Paris avec plusieurs dizaines de stands d'associations et de nombreux débats. Il va attirer plus de 3 000 visiteurs sur un week-end.

**A partir de 2018, trois événements vont impacter l'organisation de la «*Semaine anticoloniale*» :**

- le programme électoral de la présidente de la région Île-de-France, Valérie Pécresse, qui juge scandaleux de subventionner une association comme «*Sortir du colonialisme*»
- le décès d'une de ses principales animatrices, Gisèle Fehleuder, qui amène le collectif à réduire la voilure en 2019

- l'interruption en 2020 à cause de la pandémie

Fin 2020, de jeunes militant(e)s reprennent le flambeau et aboutissent à l'organisation de la 15<sup>ème</sup> «*Semaine anticoloniale et antiraciste*» du 5 au 13 février 2021 en visioconférence. Son historique et son programme ont fait l'objet d'une émission spéciale du Forum Social Mondial. Un hommage a été rendu à Gisèle Fehleuder par la radio Fréquence Paris Plurielle (FPP) qui est associée à l'organisation de la Semaine. Malgré des conditions difficiles liées à l'épidémie, la Semaine virtuelle a enregistré des résultats positifs, notamment grâce à l'utilisation du webinaire, de Facebook et Youtube. De nombreuses organisations et revues (Cahiers d'histoire, ATL Jénine, BDS, CICP, CSIA, UJFP, MRAP, PCF, AFASPA, CEDETIM, CNT, AFAPREDESA, Plateforme Solidarité avec les Sahraouis, Collectif «*Ni guerres ni état de guerre*», CSPB, Collectif du 10 mai, MJFK, FACE, UPC, Mouvement de la paix, Fondation Frantz Fanon, FASTI, Solidaires, Survie...) ont participé à la préparation et au déroulement de la vingtaine d'événements qui ont traité des luttes coloniales et antiracistes, notamment en Afrique, au Chiapas, aux États-Unis, à Haïti, en Kanaky, en Palestine, au Sahara occidental... Des débats ont abordé les thèmes de l'Algérie, l'apartheid en Israël, la campagne BDS, l'agent orange au Vietnam, l'esclavage, l'école, la jeunesse, le franc CFA, la colonisation et ses séquelles. Des films ont été projetés sur la Palestine, le Sahara occidental, les femmes autochtones des Amériques... Chaque conférence a été suivie par 10 à 40 personnes mais la page Facebook visitée par plus de 3000 personnes. Au final, près de 38 000 personnes ont été touchées par les publications de la Semaine (programme, webinaires, vidéos...). Les webinaires continuent d'être diffusés sur la radio FPP (<http://www.rfpp.net/>) et des vidéos des événements sont sur Youtube. ●

Jean-Paul Le Marec et  
Henri Pouillot

# FOCUS SUR LE COMITÉ DE L'AGLOMÉRATION ROUBAISIENNE

Le comité local du MRAP de Roubaix a été créé en 1950. Cela fait donc 71 ans d'une présence du mouvement sur un territoire qui a connu plusieurs vagues d'immigration : Polonais, Portugais, Italiens, Algériens, Marocains, Cap-verdiens, Vietnamiens, Laotiens, Thaïlandais, Ivoiriens, Guinéens, Roms de Bulgarie, Roumanie, Macédoine), ...

Un des fondements du MRAP à Roubaix, c'est l'amitié entre les peuples. Qui dit amitié, dit fraternité. Le MRAP est universaliste. Les actions des bénévoles ont toujours tourné autour de deux axes : l'éducation à l'amitié entre les peuples et la lutte pour l'accès aux droits et à l'égalité.

Interventions en milieu scolaire, permanences, participation à des collectifs notamment en partenariat avec la LDH et la CIMADE, puis avec la Pastorale des Migrants... autant d'actions qui ont permis de tenir compte des spécificités locales pour porter une parole forte et nuancée.

A Roubaix, la campagne pour le droit de vote de tous les habitants n'a jamais eu beaucoup d'écho alors même que les habitant-e-s titulaires d'une carte de résident de pays tiers à l'Union européenne expriment, silencieusement, le besoin.



Nous menons une campagne, « *tous pas pareils, tous égaux* » en nous appuyons sur les expositions « *La terre est ma couleur* », et la bande dessinée « *Moi, raciste ?!* ». Il s'agit de déconstruire les préjugés et les clichés qui conduisent à traiter différemment une personne qui n'a pas la même couleur de peau que nous, porte un prénom différent de ce qu'on a l'habitude d'entendre, mange différemment,...

Nous cheminons avec les victimes de discrimination, pour développer une pratique laïque qui consiste à accueillir la personne quelque soit son orientation spirituelle, son appartenance réelle ou supposée à un groupe. Il s'agit de déconstruire pièce par pièce les préjugés et les clichés à la façon de Tania de Montaigne. Il s'agit de défendre la laïcité à la façon de Wassyla Tamzali. Il s'agit de renforcer l'amitié entre les Peuples à la façon de Fatou Diome. Ce sont des femmes, pour

ciennes colonies», et qui partagent avec nous une conception universaliste des droits.

Il existe une discrimination réelle qui frappe les personnes qu'on qualifie d'« arabes » avec tout ce que cela contient de préjugés, de clichés. Qu'elles soient turques, algériennes, ou encore syriennes, il y a un amalgame. On va passer de l'Arabe au Musulman. On trouve normal le communautarisme chez des personnes que l'on va désigner comme des victimes du colonialisme. Ce faisant, on entretient et on crée des pôles antagonistes qui mettent en danger les personnes qui portent les mêmes caractéristiques (couleur de peau, prénom, ...) que celles qu'on a désignées mais qui refusent d'entrer dans cette confrontation (Sophia Aram). On ne peut plus continuer à englober tous les « hommes blancs » dans la case « *salauds* », et tous les « Arabes » dans la case « *terroristes* ». Dans cette confrontation, nous sommes tous perdants puisqu'il n'y a plus de lutte contre les discriminations mais une lutte entre communautés et donc un refus de vivre ensemble. L'amitié entre les peuples ne serait plus synonyme de fraternité. A Roubaix, nous croyons encore à la fraternité parce que nous voyons les gens se parler, se respecter, s'entraider.



En revanche, on observe les logiques discriminatoires au niveau des relations avec les institutions. Il y a une sorte de rupture entre le « peuple politique », le « *gouvernement représentatif* » et « l'État ».

C'est pourquoi, nous posons la question de ce qui fait que nous sommes encore au MRAP, après 70 ans d'existence ? Comment concilier à la fois la lutte contre le racisme et l'amitié entre les peuples.

Le comité local de Roubaix s'est attaché, pour mener la lutte contre le racisme, à passer par la lutte contre les discriminations et l'égalité dans l'accès aux droits. Notre comité local a, en 2020, réussi malgré les difficultés de se réunir à mener quelques actions. Nous sommes parvenus à nous réunir en moyenne, une fois par trimestre.

Les atteintes répétées du gouvernement contre les libertés individuelles et collectives ainsi que les décisions prises qui de fait empêchent l'accès aux droits sont terribles pour les personnes qui demandent un titre de séjour ou bien pour les victimes de discriminations.

L'année 2020 a été l'année de la solidarité avec les parents et les enfants mais aussi les enseignants.

**1.** Les cours d'alphabétisation ont été stoppés nets en raison principalement par le refus de la FAL (Fédération des Amicales Laïques) de nous laisser accéder aux locaux sous prétexte qu'il s'agissait d'un bâtiment municipal. Il a été décidé de réfléchir et de



mener cette action ailleurs qu'à la FAL qui n'est plus un lieu sûr.

**2.** Grâce à un collectif de soutien à la continuité pédagogique, nous sommes parvenus à aider plusieurs dizaines de familles en recueillant les demandes de photocopies des cours de la maternelle à l'université.

**3.** Nous avons réussi avant le confinement à intervenir dans une école primaire à Lille pour une action d'éducation contre le ra-

cisme et pour la fraternité en partenariat avec l'action Discrimin'Actions.

Nous sommes intervenus en binôme et donc avons rencontré 3 classes de CM2 à raison de deux interventions par classe.

**4.** Nous avons rencontré le Lycée Gambetta de Tourcoing qui n'a pas donné suite, en raison des mesures de confinement.

**5.** Les tensions à la FAL ont été énergivores, chronophages et terriblement décevantes. La FAL est devenue le lieu d'affrontement entre les rationalistes pour qui tous les croyants sont des fanatiques, et les indigénistes pour qui les personnes issues de l'immigration seraient toutes victimes d'islamophobie. Entre eux, trop d'associations qui refusent à juste raison de choisir un camp ne parviennent pas à neutraliser la violence des échanges et les replis.

**6.** Enfin, nous avons des nouvelles des familles que nous accompagnons pour leur régularisation. Elles sont actuellement en foyer. D'autres sont en souffrance dans des logements insalubres. La visite de l'ensemble immobilier appartenant à un bailleur social nous conduit à envisager une réquisition citoyenne pour certaines d'entre elles. A voir avec la CGT. ●



# DISCOURS HAINEUX ET LOI DE 1881 : NON AUX COMPARUTIONS IMMÉDIATES

Le projet de loi confortant le respect des principes de la République, dite « loi contre le séparatisme », comporte un titre entier consacré à la lutte contre les discours de haine et les contenus illicites sur le net. Si le MRAP ne peut que souscrire à la nécessité de cette lutte, la fin ne justifie pas les moyens.

En particulier, pour le MRAP, la solution qui est sur la table – changer le Code de procédure pénale pour faire en sorte que toute personne n'ayant pas la qualité de journaliste puisse être convoquée en comparution immédiate si elle est accusée de propager la haine en ligne – n'en présente pas moins de sérieux dangers. Transférer en partie, au nom d'une justice plus rapide, le traitement d'un contentieux aussi sensible aux audiences de comparution immédiate pourrait avoir des conséquences importantes sur les libertés d'expression et d'information, en procédant à des distinctions qui paraissent en l'état floues. Car, techniquement, le garde des Sceaux souhaite que les auteurs des infractions listées à l'article 24 de la loi de 1881 puissent faire l'objet d'une procédure de comparution immédiate mis à part lorsque ces derniers dépendent hiérarchi-

quement d'un « directeur de publication », soit la personne chargée au sein d'une entreprise de presse de rendre public le contenu éditorial et qui à ce titre, en assume la responsabilité légale. Cet article vise notamment à réprimer les provocations « à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ». Dans le principe donc, les médias papier ou internet, audiovisuels ou sur les réseaux sociaux, qu'ils soient gratuits ou payants, continueraient à relever de la procédure pénale prévue par la loi de 1881, qui serait réservée aux seuls journalistes. A contrario, le directeur de la publication et les non-journalistes seront jugés par les juridictions de droit commun.

Le MRAP tient à exprimer ses réserves sur ce projet et ces distinctions peu claires. Qui est journaliste et qui ne l'est pas ? Faut-il discriminer entre les citoyens et décider des « vrais journalistes » et des « vraies informations » ? L'objectif de mettre un coup d'arrêt à la « spirale de haine », si louable soit-il, ne doit pas se traduire par un recours tous azimuts à une procédure décriée. En

effet, la comparution immédiate permet au parquet de faire juger une personne directement après sa garde à vue, dès lors que les charges lui semblent suffisantes et que l'affaire n'est pas complexe. Avec la proposition du garde des Sceaux, cette procédure expéditive serait désormais le mode de traitement majoritaire des délits visés à l'article 24 de la loi de 1881. Cela alors même que ces infractions de presse sont par nature souvent délicates et que la frontière entre l'opinion admise et le discours raciste n'est pas toujours évidente. Aussi peut-on craindre que leur traitement en comparution immédiate par des magistrats débordés et insuffisamment sensibilisés à ces questions ne soit catastrophique et ne présente évidemment aucune vertu pédagogique afin d'éviter la récidive.

L'ensemble des délits relevant de la loi de 1881 doivent continuer à être traités par des sections spécialisées, à l'instar de la 17<sup>e</sup> chambre correctionnelle de Paris. Ces affaires ne peuvent décemment être jugées dans la précipitation, entre un dossier d'agression et de vol. La lutte contre le racisme mérite mieux qu'une justice d'abatage. ●

ABONNEMENT



Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Organisme \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone \_\_\_\_\_

PERIODE D'ABONNEMENT	TARIF	Choix
Un an « Particuliers & Collectivités »	24,00 €	
Un an « Etranger et DOM-TOM »	35,00 €	



Vous pouvez également effectuer les dons, abonnements et adhésions sur le site du MRAP : [www.mrap.fr](http://www.mrap.fr)

Merci de libeller votre chèque à l'ordre du **MRAP** 43 Boulevard de Magenta - 75010 Paris



[adhesions@mrap.fr](mailto:adhesions@mrap.fr)



01.53.38.99.86

# LE MRAP SALUE UNE DERNIÈRE FOIS SON AMI, MARCEL COURTHIADE, LINGUISTE ET HISTORIEN DU PEUPLE RROM

Marcel Courthiade, enseignant de langue rromani à l'INALCO, linguiste et historien du peuple rrom, nous a quittés jeudi 4 mars.

Sa disparition affecte tous ceux qui s'attachent à la lutte contre les préjugés et le racisme envers les Roms, quelle que soit leur origine, Français ou migrants. Il nous manquera et nous lui sommes reconnaissants pour les outils qu'ils nous laisse afin de continuer à mener cette lutte.

L'histoire et de la culture rroms, dans leurs diversités régionales, sont absentes des programmes scolaires autres qu'universitaires. Les travaux de Marcel Courthiade, et notamment son dernier livre «Petite histoire du peuple rrom, première diaspora de l'Inde» paru en 2019, sont autant d'outils pour lutter contre l'ignorance, grande composante de l'antitsiganisme en France. Face à toutes sortes de mythes sur l'origine des Roms, il donnait accès à une histoire réelle, commençant par une migration au début du XI<sup>e</sup> s. et se poursuivant par des parcours multiples de groupes très divers dont il étudiait l'évolution des parlers.

Le MRAP l'avait invité à plusieurs de ses rencontres. Lors du colloque «Discriminés d'hier, discriminés d'aujourd'hui» organisé

par IMADR et le MRAP en 2016 il avait présenté l'histoire du peuple rrom et les enjeux de son écriture, toujours confrontée à des formes de négationnisme, que ce soit la minimisation du génocide nazi ou la négation pure et simple d'une identité rrom.

En 2014, sur l'esclavage, il était intervenu sur le thème «Du parcours historique des Rroms : des premières traces de l'esclavage (1385) aux abolitions (1848, 1855, 1856) dans les principautés danubiennes». En 2006, lors du colloque «Tsiganes, Rroms, Gitans, Gens du voyage» son intervention sur «L'identité rromani : telle qu'elle existe et telle qu'elle est perçue» s'attaquait à nombre d'idées reçues («voleurs de poules», «éternels marginaux»...), et rendait leur historicité à des notions mal connues.

Comme il était l'auteur de «Sagesse et humour du peuple rrom : proverbes rroms bilingues romani-français», nous lui avons demandé de témoigner à un procès contre Jean-Marie Le Pen, inventeur en 2012 d'un soi-disant proverbe rrom. Son intervention avait donné à l'audience la dimension d'un passionnant cours d'histoire et de civilisation.

Il n'avait de cesse de faire mieux connaître la langue, la culture, l'histoire des Rroms, agissant pour leur inclusion dans les programmes scolaires auprès des autorités en



Marcel Courthiade

©Ldalinge, CC BY-SA 4.0, via Wikimedia Commons

France et dans d'autres pays, présent lors d'expositions, débats, projections, dans les lieux les plus divers.

Marcel Courthiade agissait aussi au niveau international, au sein de l'Union Rromani Internationale.

Le MRAP gardera vivante la mémoire de Marcel Courthiade, afin de faire reconnaître au peuple rrom ses indéniables apports à la culture européenne. Il partage la tristesse de sa famille et de ses amis. ●

Paris, le 8 mars 2021



## LETTRE OUVERTE À SON EXCELLENCE L'AMBASSADEUR DES ETATS UNIS EN FRANCE

Paris le 12 mars 2021

Monsieur l'Ambassadeur

Le Mrap (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples) souhaite attirer votre attention sur le cas de Mumia Abu Jamal, détenu à la prison de Greene, en Pennsylvanie.

Les informations qui nous parviennent sur son état de santé sont de plus en plus alarmantes. Testé positif au Covid 19, les médecins ont constaté qu'il souffrait d'une défaillance cardiaque grave et d'œdèmes qui ont nécessité une intervention pour évacuer l'excès de liquide qui avait envahi ses poumons. Il a des éruptions cutanées incessantes qui provoquent de graves lésions et des plaies ouvertes. Le maintenir en prison, c'est le condamner à mort. Pour son médecin, le docteur Ricardo Alvarez « sa libération est le seul traitement » qui empêcherait d'envisager le pire.

C'est pourquoi nous vous demandons solennellement, Monsieur l'Ambassadeur, d'intervenir pour obtenir sa libération, seul moyen pour remédier aux défis vitaux qui le menacent : défaillance cardiaque aigüe, Covid-19 et difficultés respiratoires, défaillance organique de la peau.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de nos respectueuses salutations

la présidence du MRAP

Renée Le Mignot, Augustin Grosdoy, Jean François Quantin